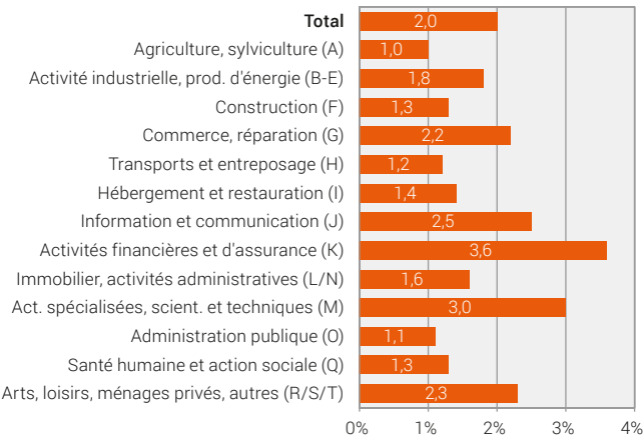


Taux d'heures supplémentaires¹ des salariés à plein temps selon les sections économiques², en 2019



¹ uniquement les heures supplémentaires non compensées par des congés ou des durées de travail variables

² sans la section «P Enseignement»